

Structure des relations sémantiques dans la langue kabyle (berbère)

Par *Rachid ADJAOUT*
Université A. Mira de Bejaïa
Rachid.adjaout@gmail.com

Résumé.– L’objectif de cet article est de tenter de poser la problématique du sens des unités lexicales dans la langue kabyle (berbère), à travers un ensemble de relations caractérisées sémantiquement. On s’intéressera à la nature des relations sémantiques qu’entretiennent les différentes unités lexicales au sein de cette langue.

Mots-clés : sémantique lexicale, sens, trait sémantique, sémème, sémantique du prototype, relation partie-tout.

1. Introduction

La sémantique lexicale (l'analyse componentielle entre autres) se fixe pour objectif de représenter le sens sous forme de différents traits sémantiques. À ce propos, F. de Saussure souligne (C.L.G : p.167) que « *dans la langue, il n'y a que des différences* », ce qui implique que le fonctionnement de la langue est assujéti à un ensemble d'oppositions entre les différentes unités lexicales porteuses de sens. Pour lui, le langage constitue un *systeme* et que le sens d'une unité se mesurait à l'aune de ses différences avec les autres unités suivant un axe paradigmatique.

L'objectif premier de cet article est de tenter de poser la problématique du sens véhiculée par des unités lexicales dans la langue kabyle (berbère) et ce à travers un ensemble de relations caractérisées sémantiquement. Ce qui nous amène à nous interroger sur la nature des relations sémantiques qu'entretiennent les différentes unités lexicales au sein de cette langue. Cependant, jusqu'à quel point pourrions-nous appliquer les données de la théorie de la sémantique lexicale sur les différents types d'unités lexicales proposées dans cette langue à forte tradition orale ? Autrement dit, y a-t-il des unités lexicales rebelles échappant à l'emprise des théories sémantiques en général et à la sémantique lexicale (Maingueneau D. 2009 : 88) en particulier dans la langue en question ? Jusqu'où pourrions-nous aller dans ce type d'investigation ?

Pour une meilleure compréhension de l'analyse de ces questions ayant trait au sens, un bref aperçu théorique de la sémantique lexicale est nécessaire.

2. L'analyse sémique et la définition en kabyle

L'analyse sémique s'inspire des méthodes appliquées en phonologie ; elle préconise la définition du signifié d'une unité lexicale en le considérant comme étant un faisceau de traits sémantiquement pertinents. Ainsi en phonologie, on oppose le son /p/ au son /b/ par le trait du voisement. En analyse componentielle (sémique) l'opération consiste à opposer des traits sémantiques communs à un même champ sémantique et lexical, comme l'illustre le célèbre exemple de B. Pottier sur le vocabulaire désignant des sièges pour s'asseoir (Pottier 1964 : p.107). Pour l'auteur, le terme « *sème* » désigne l'unité minimale de signification (trait sémantique pertinent), qu'il oppose dans son étude sur les sièges à d'autres sèmes ; ainsi il distingue entre les sèmes *chaise*, *fauteuil*, *tabouret*, *canapé* et *pouf*. Ils sont donc issus de la comparaison de la signification des mots du champ étudié et ne retiennent qu'une succession d'oppositions. L'ensemble des sèmes constitue le « *sémème* » du mot analysé. Autrement dit, un sémème désigne un faisceau de sèmes (par exemple /Pour s'asseoir/ + /sur pied/ + /pour une personne/ + /avec dossier/ + /avec bras/ + /matériau rigide/ désigne le sémème 'fauteuil'). Grâce à ces sèmes, on peut rendre compte du contenu sémantique d'une unité linguistique (J. Injoo Choi et C. Delhay 2002 : 285).

Une autre approche qui propose de concevoir autrement le du sens lexical est donnée par la *sémantique du prototype* introduite par G. Kleiber en 1990. L'idée que développe cette théorie des prototypes se trouve dans l'affirmation que les catégories linguistiques ont des frontières floues et qu'elles ne sont pas forcément définies en termes de conditions nécessaires et suffisantes (CNS), c'est-à-dire des propriétés définissant une catégorie déterminée (oiseau par exemple).

Les relations lexicales sont, généralement, établies dans le sillage des définitions, grâce à l'analyse des signifiés et des signifiants ainsi que de leurs distributions dans les différents contextes. Néanmoins, cette relation doit toujours se réaliser à l'intérieur d'une catégorie grammaticale pour qu'il n'y ait pas de confusion entre données sémantiques et données syntaxiques. D'ailleurs, le sens s'exprime à travers des formes entrant dans une hiérarchie syntaxique qui aboutit au discours : le sens total d'un énoncé est en fonction du sens des monèmes qui le composent et des relations sémantiques qui les unissent. La forme fournit des indices sémantiques : elle n'est pas totalement indépendante du sens (Baylon Ch. & Fabre P. 2002 : p. 138). Quant au contenu et au fonctionnement de cette relation, on peut souligner que le signifié d'un signe linguistique comporte deux réalités : l'une est dotée d'une apparence qui décrit la structuration du contenu sémique du signe, l'autre est relative à la forme de la structure syntaxique. Par conséquent, ces relations sémantiques entre les différentes unités lexicales offrent une structuration paradigmatique au lexique et elles sont en principe :

- des relations de type hiérarchique quand elles renvoient à des unités qui ne sont pas du même rang (l'hyponymie et l'hyperonymie) ;
- des relations d'équivalence et d'opposition (la synonymie et l'antonymie) lorsqu'elles traitent d'unités du même rang.

2.1. Les relations définitives en Kabyle

2.1.1. La relation de hiérarchie et d'inclusion

a) *La relation partie-tout*

Comme sa dénomination l'indique, cette relation peut aussi s'appeler métonymie⁴⁹. Elle s'appuie sur la notion d'appartenance, et selon une définition d'A. Lehmann (1998 : p. 53) : « *La relation partie-tout est une relation hiérarchique qui existe entre un couple de termes dont l'un dénote une partie et l'autre le tout (relatif à cette partie)* ». Selon Gaudin F., ce type de relations

est fréquemment utilisé dans le métalangage des définitions. [...] Elles sont utiles pour la description du sens des mots, mais elles sont à la fois linguistiques et référentielles. Elles établissent entre les signes des relations qui sont celles que le langage dessine entre les référents. Pour indiquer le caractère linguistique de cette relation, on parle d'holonyme pour le tout et de méronyme pour la partie (Gaudin F., 2000 : p. 192).

⁴⁹Figure de rhétorique, procédé de langage par lequel on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu, le signe pour la chose signifiée).

On évoque dans les définitions kabyles la relation de métonymie entre des unités qui ont tendance à être définies par le biais d'un relateur telle que la copule « *n* » qui montre que X fait partie de Y. De nombreux exemples relevant de champs lexico-sémantiques du kabyle, concernant ce cas, sont recensées dans ce qui suit :

▪ **Le corps humain**

« *afus* » (main) et « *iɖudan* » (doigts) ;

« *aɖar* » (pied) et « *tifednin* » (orteils).

« *imi* » (bouche) et « *uglan d-tuxmas* » (les incisives et les dents) ;

« *tifednin, iɖudan* » (orteilles, doigts) et « *accaren* » (ongles).

La relation ontologique entre « *idudan* » et « *afus* », pour ne prendre que cet exemple, vient du fait que le premier est une partie du second (G. Kleiber) : c'est une relation de type partie-tout. D'ailleurs, selon toujours Kleiber, la définition de ce mot (ici *iɖudan*) contient un autre mot (ici *afus*) qui joue le rôle du tout ; dans la définition du mot *iɖudan*, l'énonciation du mot *afus*, qui joue le rôle du tout, doit être une nécessité. Cette relation ontologique est la condition pour définir un mot en fonction d'un autre.

▪ L'apiculture

« *tax^orast* » (ruche) et « *tamment* » (miel), « *tizizwa* » (abeilles), « *agaymru* » (le bourdon), etc ;

Il est à constater que la relation de métonymie ne s'applique pas qu'aux noms d'êtres animés. Ainsi, il est capital de signaler que cette relation *partie de tout* n'est possible que si le sens lexical contient le trait sémantique *partie de tout*. Car ladite relation permet d'obtenir la nature du sens de certaines unités lexicales. Reprenons par exemple le vocabulaire décrivant le champ du *métier à tisser* en Kabylie dont les éléments sont traditionnellement définis selon ce principe : « *azetta* » (métier à tisser) et « *tirigliwin* » (montants verticaux), « *ifeggagen* » (ensouples supérieures et inférieures), etc.

En outre, des phénomènes de même type peuvent être rencontrés dans d'autres champs lexico-sémantiques, à l'image du champ relatif à l'agriculture et des divisions de l'année comme l'indiquent clairement les saisons.

▪ L'agriculture

« *tayerza*⁵⁰ » (labour) et « *lmejbed* » (socle), « *azaglu* » (joug), « *tag^oersa* » (soc de charrue), « *anzel* » (aiguillon), etc.

⁵⁰ Pour le vocable « *tayerza* » (labour) est attesté aussi dans certains parlers de Kabylie avec une autre forme « *takerza* ».

▪ **Divisions de l'année (saisons)**

« *tafsut* » (printemps) et « *tizegzewt* » (verdure), « *ijeğğigen* » (fleurs), « *tixulal n nnbi* » (marguerites), etc.

« *ccetwa* » (l'hiver) et « *adfel* » (neige), « *asemmiḍ* » (froid), « *qajjar* » (avoir très froid aux pieds), etc.

Enfin, il existe d'autres formes lexicales relevées du corpus recueilli, appelées en sémantique lexicale *holonymie* ou *l'antonyme de métonymie*. Cette dernière peut faire référence à des termes ayant trait sémantiquement à la notion de *tout*, comme l'illustrent les exemples ci-après :

- « *agraw* »⁵¹ (un groupe de personnes physiques ou morales) qui se réalise dans des expressions kabyles telles que :
 - « *agraw leğnas yedduklen* » (pour désigner les Nations Unies) ;
 - « *agraw n idaɛayen deg tɛacurt ar yemrabḍen l-leqbayel* » (groupe de personnes chez qui on se confesse le jour de l'*Achoura* chez les Marabouts kabyles) ;
 - « *agraw adelsan amazir* » (regroupement d'associations culturelles amazir), etc.

⁵¹ « *Agraw* » est un terme utilisé couramment dans la langue d'aujourd'hui.

Il y a aussi une autre façon d'exprimer des assemblages qui ont une utilité commune dans certains domaines, comme c'est le cas dans les unités lexicales suivantes :

- « *tamuqqint* » (bouquet) et « *leħcic* » (herbe), « *tuga* » (herbe sèche) ;
- « *taqucciṭ* » (tas) et « *israren* » (bois) ;
- « *akemmic, takemmict* » (quantité) et « *irden* » (blé), « *timzin* » (orge) ;
- « *uraw* » (l'ensemble de ce que peuvent prendre les deux mains réunies) et « *ibawen* » (fèves), etc.

En pratique, ces unités lexicales construites sur la base d'une unité commune, qui est le « *tout* », sont plus au moins fréquentes dans la langue kabyle. Il semble que ce genre de phénomènes est très répandu dans le vocabulaire des langues à forte tradition orale. De ce fait, elles comblent un manque énorme dans la langue quand celle-ci viendrait à souffrir de carences lexicales.

b) L'hyponymie et l'hyponymie

Il s'agit d'une relation sémantique qui structure le lexique de façon verticale. D'après J. Dubois « *on appelle hyperonymie le rapport d'inclusion du plus général au plus spécifique* » (Dubois J. et Al., : p. 236). Quant à l'hyponymie, elle désigne selon le même auteur « *un rapport d'inclusion appliqué non à l'objet référé, mais au signifié des unités lexicales concernées* » (Idem, p. 236.). Ainsi donc,

le terme incluant est appelé hyperonyme, tandis que le terme inclus est appelé hyponyme comme le montrent les exemples suivants :

- « *Aṭtan* » comme hyperonyme de « *tindaw* » (conjonctivite), « *tawla* » (fièvre), « *zellum* » (rhumatisme), « *cuff-mejjir* » (gonglion), etc. Ces maladies sont toutes des hyponymes.
- « *aḍu* » (vent) comme hyperonyme et « *abeḥri* » (vent de la mer), « *aqebli* » (vent de l'est), « *acelyaḍ* » (vent du sud), sont des hyponymes.
- « *imxi* » (plante en général) est hyperonyme de « *iferzizwi* » (mélisse), « *amezzur n tixsi* » (mâche), « *tidekt* » (lentisque), « *mageriṭij* » (tourne-sol), « *taga* » (carde), sont des hyponymes.

D'une part, la relation d'hyperonymie-hyponymie est orientée vers un sens spécifique comme l'illustrent les différents cas que nous avons signalé, tels que : être un « *aqebli* »⁵² implique être un « *aḍu* »⁵³. Alors que l'inverse n'est pas valable. D'autre part, cette relation indique, avant tout, le sens dénoté des unités linguistiques, car dans la plupart des situations de communication les locuteurs, peu imprégnés des nuances de la langue, utilisent indifféremment les termes spécifiques et génériques.

⁵² Terme spécifique désignant un type de vent.

⁵³ Terme générique désignant le vent.

Toutefois, le fonctionnement de la relation hyperonymie-hyponymie diffère dans son emploi référentiel et de celui exclusivement sémantique comme le montre l'exemple ci-après :

« *imi* » (bouche) et « *icenfiren* » (lèvres) d'une part. D'autre part, « *iles* » (langue), « *uglan* » (les incisives) et « *turmas* » (dents). Sur le plan référentiel (en extension), l'élément « *aner* » est inclus dans la cavité buccale. Mais sur le plan sémantique (en compréhension), c'est tout à fait l'inverse, le sens de « *imi* » est une partie du sens de « *icenfiren* ».

Ainsi donc, la relation d'hyperonymie-hyponymie rend compte du fait que l'hyperonyme d'une unité lexicale figure comme partie du sens de ses hyponymes.

c) La relation morphosémantique

Ce type de définitions se manifeste par la décomposition du terme défini en ses parties constitutives (morphèmes lexicaux et morphèmes grammaticaux). Généralement, sa fréquence est relevée dans des termes dérivés et elle représente à elle seule une grande quantité du lexique (environ les deux tiers). Ce procédé définitionnel permet une certaine économie de moyens dans la mesure où l'unité constituant l'entrée dans un dictionnaire n'aurait pas besoin d'être répétée, ailleurs. Par conséquent, il suffit d'indiquer les différents schèmes qui s'associent à elles.

Dans un dictionnaire à classement alphabétique par exemple, on introduirait la définition des verbes de la manière suivante :

« *sdegdeg* » (effriter) aurait donc à être relevé dans « *degdeg* » qui contiendrait tous les schèmes verbaux qui lui sont rattachés (le factitif « *s* », le réciproque « *ms* », la forme passive « *ttw* », etc.)

« *ečč* » (manger) et ses différentes formes dérivées en « *s* », « *my* », « *ms* », « *ttw* », etc.

La composition est un autre procédé de formation du lexique kabyle. Il donne lieu à des définitions morphosémantiques. À partir de ce principe, divers exemples peuvent assurer cette fonction :

« *adrar ufud* » (genou), « *bbirwel* » (insecte piquant), « *amezzur n tixsi* » (la mâche), etc. Tous ces composés peuvent se définir morphosémantiquement sur la base de leurs constituants et, ce malgré le degré de lexicalisation, qui dans certains cas est arrivée au figement et, dans d'autres en voie de figement.

Le 1^{er} composé peut se distribuer orthographiquement, selon la chaîne « *adrar* » « VCCVC »⁵⁴ (montagne) + « *afud* » « VCVC » (santé) sur le modèle synaptique de Benveniste (*Nom* + *n* + *Nom*) et à l'état d'annexion le « *n* » d'appartenance est assimilé pour donner le « *u* » de « *afud* ».

⁵⁴ Nous désignons par les lettres V les voyelles et par C les consonnes.

Au plan sémantique, l'addition du sens des termes « *adrar* » et celui de « *afud* » s'explique par une métaphore symbolisant dans la culture kabyle la grandeur de la montagne et la force synonyme de bonne santé. La montagne étant l'environnement immédiat des populations kabyles fait qu'elle soit. Pour vivre dans ces montagnes escarpée et difficile, nécessite d'être en bonne santé surtout quand on est amené à exercer des tâches pénibles au quotidien. À vrai dire, pour ces derniers, la bonne santé se mesure à la capacité de réaliser de rudes tâches quotidiennes caractérisant la vie de montagne.

Le 2^{ème} composé se segmente en : « *bbi* » « *CCV* » (action de piquer) + « *rwel* » « *CCVC* » (action de se sauver) d'où son degré de figement très avancé. L'aspect sémantique de ce composé figé se construit sur la base de deux verbes d'action mettant en évidence la nature et la rapidité de l'insecte dont la morsure et la douleur ne sont pas simultanées. Autrement dit, on ne sent la douleur qu'après coup.

Le 3^{ème} composé dont la constitution est similaire au premier d'un point de vue morphologique, c'est-à-dire synaptique. Ce type de composé est dépourvu de liens syntaxiques qu'on désigne généralement par la préposition « *n* » qui est supposée être présente dans cette catégorie de composé. Toutefois, dans certains composés cette préposition chute suite à des contraintes liées au fonctionnement de la langue (ici l'état d'annexion) comme l'illustre l'exemple suivant : « *ifer zizwi* » (mélice). Mais sémantiquement, le composé « *amezzur n tixsi* » peut être appréhendé dans le cadre de la théorie de

P. Guiraud qu'il développe dans son ouvrage *structures étymologiques du lexique français* où il explique les phénomènes de dénominations des plantes par le biais de comparaison de ces dernières avec certaines parties du corps d'un animal. En effet, à la lumière de ce que souligne cet auteur, le composé « *amezzur n tixsi* » obéit à ce type de dénomination. Ainsi, la plante « mâche » assimile les caractéristiques physiques de l'oreille de la brebis « *tixsi* ».

Donc ce modèle de mots composés répond de manière satisfaisante à la définition morphosémantique dont la formule se présente ainsi : Signifié (Sé1) + Signifié (Sé2) = Signifié (Sé3).

d) La relation d'origine morphosyntaxique

La définition morphosyntaxique marque des noms composés se construisant sur le modèle synaptique. Elle ne diffère pas morphologiquement des définitions morphosémantiques, car d'un point de vue sémantique, elle s'appuie sur la syntaxe du fait qu'elle obéit au schéma suivant : Sé1 + Sé2 = Sé1 + Sé2 comme le montrent les exemples ci-après : « *ilemndis* » (flanchet) qui est composé de : « *ilem* » (peau) + *n*⁵⁵ « (« *i* » *dis*) » (coté).

Contrairement aux définitions morphosémantiques, qui associent deux lexèmes sémantiquement appartenant à des champs totalement éloignés. Ici, il ne s'agit que d'une description assemblant

⁵⁵ *N* représente le lien syntaxique qui signifie préposition d'appartenance en langue Kabyle.

deux termes, désignant deux parties du corps humain, spatialement rapprochées. Autrement dit, la zone dénommée par le composé en question est relative à une autre partie précise qui les englobe : le flanchet. Si bien que la définition morphosyntaxique d'un composé se distingue par le fait que les éléments constituant celui-ci fasse partie du même champ.

La définition morphosémantique se présente dans des termes dérivés, dont la base est motivée. Le défini doit toujours avoir des liens sémantiques inhérents avec sa forme initiale comme le montrent les exemples cités supra. En revanche, il devient impossible de lui appliquer ce type de définitions quand il perd ces liens, puisqu'il devient démotivé. Les termes kabyles servants à la dénomination dans les champs de la faune, de la flore, des toponymes, du métier à tisser, activités équestres, etc. ne peuvent s'inscrire dans tels types de définitions. L'interruption de liens syntaxiques entre la base du défini et sa forme dérivée oblige le système fonctionnel de la langue à *définir* de manières différentes. Lorsqu'un nominal subit cette coupure comme c'est le cas dans les champs déjà cités, sa définition découlerait de données sémantiques du champ et par conséquent il obéit à la logique interne de celui-ci.

Certains dérivés en usage en langue kabyle ont une étymologie plus ou moins ambiguë vu que des mots de la même famille sont tombé en désuétude, tel que le terme « *isegni* » (l'aiguillon) qui selon S. Chaker « *ne s'éclaire que par le verbe marocain « gnu » (coudre)*

dont il est le nom d'instrument à préfixe "s" » (Chaker S. 2003 : p. 86). L'opacité de ce substantif sur le plan synchronique explique son isolement, de ce fait il est difficilement identifiable. Le nom d'agent « *amnay* » (cavalier), s'inscrit également dans la même perspective. Son opacité le coupe du reste des unités du système linguistique kabyle. Cependant, ces deux termes à l'origine sombre en kabyle peuvent être identifiés à travers une comparaison interdialectale. En effet, on retrouve leurs racines dans le Touareg et le Tamazight du Maroc Central ; où l'on relève leurs formes de base à savoir : Les verbes « *gnu* » et « *ny* » qui signifient respectivement *coudre* et *monter à cheval* (Idem, p. 86.).

Enfin, il faut avouer que la définition morphosyntaxique est d'une utilité capitale pour des termes présentant un lien motivé avec leurs formes de base. Elle contribuerait à résoudre des problèmes qui ont trait au vocabulaire de formation synchronique. Mais, étant donné que les deux tiers des formes lexicales berbères⁵⁶ (kabyles) sont d'origines diachroniques, cela poserait énormément de contraintes quant à la définition des cas isolés. Le projet d'un dictionnaire monolingue kabyle doit tenir compte de tous les cas analogues qui seront relevés par le truchement d'un corpus plus représentatif.

e) La relation logique

Les définitions logiques relèvent de la tradition aristotélicienne. Elles indiquent, d'une part, la classe à laquelle appartient le défini – ou genre prochain (Ibidem : p. 4.) – et d'autre part, les propriétés qui le caractérisent à l'intérieur de cette même classe. En lexicographie, ce type de définition est très recommandée, surtout dans les dictionnaires monolingues, car elle inclut deux éléments essentiels : le genre prochain et la définition spécifique. Cette catégorie de définition s'accommode plus spécifiquement à la signification des noms comme l'illustrent les cas kabyles suivants :

« *tikli* » (marche) genre prochain dont l'action de se déplacer à pied est sous-jacente. « *ref uḍar* » d'un lieu à l'autre (différence spécifique) ; « *tamḍelt* » (enterrement) genre prochain synonyme de rassemblement, « *anejmuε* » des villageois au cimetière (différence spécifique) ;

« *ageffur* » (mauvais temps) genre prochain au confluent des différences spécifiques de froid « *asemmiḍ* », etc.

La définition hyperonymique peut cependant se rencontrer dans des séquences à caractère verbal tel que :

« *ddu* » (marcher) genre prochain et « *ref uḍar* » différence spécifique ;

« *serfu* » (énervé) genre prochain de mauvaises langues « *yir lehɖur* » (différence spécifique).

f) *La relation synonymique*

Généralement, la définition synonymique d'articles de dictionnaire de langue se caractérise par des renvois soit à des synonymes, soit à des antonymes. Le sens d'un certain nombre d'unités lexicales kabyles s'opère comme suit :

« *ddu* » (marcher) qui serait synonyme de « *lhu* » ;

« *qqim* » (s'asseoir) avec « *reyyeh* » (prends place) ;

« *uzlig* » adjectif du verbe « *zleg* » (maladroit) peut avoir comme définition : qui n'est pas droit et par renvoi au synonyme de « *uɛwij* » ou à l'antonyme « *uqwim* ».

L'aspect global des définitions synonymiques fait souvent appel à des exemples pour expliquer la nature contextuelle du défini. Lors de l'élaboration d'un dictionnaire, le lexicographe propose bien souvent des exemples qu'il a construits lui-même. Le cas échéant, il lui arrive d'étayer les définitions par l'emploi d'expressions idiomatiques ou figées ou en citant des auteurs dans ce qu'ils ont produit comme œuvres littéraires. Ainsi donc, les exemples empruntés peuvent provenir de la langue orale ou écrite. En guise d'illustration de ce cas de figure, on propose un aperçu de l'emploi du terme « *aman* » (eau) dans ses différentes apparitions :

« *aman n tasa* » (les urines), « *aman izamaren* » (toponyme dans les montagnes des At M'likeche) et « *isusfan d aman* » (les crachats sont de l'eau) dans l'œuvre de *Mohand Uyahya*⁵⁷.

En termes de synonymie, le Kabyle enregistre parfois des lacunes au même titre que toutes les langues. Pour y remédier, le lexicographe fait recours à l'antonymie, à défaut de ces deux procédés définitoires, il s'appuie sur des définitions-exemples. Voici quelques cas dont la définition repose exclusivement sur des exemples sont :

« *adanés* » (le fait d'avoir froid dans un endroit ombragé lors d'une journée printanière, bien ensoleillée) ;

« *inessig* » (eau s'infiltrant à l'intérieur de la maison traditionnelle kabyle, durant les crues d'hiver. L'infiltration peut provenir de l'extérieur ou remonter du plancher).

Le recours à l'exemple comme procédé définitionnel, supplémentaire, permet aux dictionnaires de langue d'introduire des informations de type encyclopédique. Mais lorsque l'exemple devient le seul moyen de définition d'une entrée, il fournit un sens étriqué du défini vu qu'il le présente dans un contexte singulier comme le montrent ces termes orientés dans une seule direction : « *tadyant* » (événement qui a trait au facteur temps), soit sa fonctionnalité telle que : « *tidett* » (vérité) pour ne citer que ces deux cas.

⁵⁷ *Mohand Uyahya* est un poète dramaturge et écrivain kabyle, auteur de plusieurs pièces de théâtres, de poésie et de traduction.

g) *La relation polysémique*

Lorsqu'un lexicographe considère le défini comme une unité sémantique sujette à de diverses interprétations, il doit ou devrait opérer par la hiérarchisation des sens posés par l'unité lexicale servant d'*entrée*. Autrement dit, du sens le plus dénoté au sens le plus connoté. Cela donne lieu à un éventail de définitions. Cette répartition obéit parfois à des impératifs méthodologiques et pratiques que le lexicographe doit respecter. L'opération consiste à introduire d'abord les différents sens par domaines sémantiques en les énumérant par la suite, par l'emploi de chiffres romains ou par ordre alphabétique. Mais, la logique veut que la formule la plus consacrée soit celle qui classe les différentes significations en tenant compte de leur usage, c'est-à-dire de la plus courante à la moins fréquente.

Dans cette optique, la polysémie en principe devrait s'assimiler à ce que J. Picoche appelle dans son ouvrage « *la sémantique structurale : 1986* » dans lequel elle développe la notion de *signifié de puissance* (Picoche J. 1978 : p. 17). Ce dernier est supposé jouer le rôle de sens initial du mot (sens premier) puis viendront les expansions. Ainsi, dans la définition polysémique, le défini, en tant qu'entrée est préalablement doté d'un sens de base. Les sens périphériques s'y greffent ensuite, d'où sa polysémie tel que l'illustre les exemples de la langue kabyle qui suivent :

« *ar* » (Adjaout R., 2013 : pp. 39 – 50.), (acheter) le sens de base (*signifié de puissance*) de ce terme est propre aux transactions

commerciales. Il désigne l'acte par lequel on acquiert un bien ou un service. Ce terme très connoté génère un nombre important de significations lors de son emploi dans différents contextes.

Nous avons aussi le verbe « *ewwet* » (frapper) :

ewwet (frapper) qui est une sorte de primitif sémantique puis viennent les formes de sens périphériques.

- « *ewwet-ent lejnun* » (habité par les démons) ;
- « *tewwet-it ddunit* » (la vie ne l'a pas épargné), la malchance ;
- « *yewwet ddunit s erkel* » (être indifférent) ;
- « *tewwet-it twenza-s* » (il n'a pas de chance) ;
- « *ewwet-as-t* » (dans le sens de prendre une femme et la pénétrer) ;
- « *yewwet-as a girru n lkif* » (il a fumé un joint) ;
- « *tewwet tabacmaqt* » (mettre du Henné sur les pieds) ;
- « *yewwet-itt-id alami ur izer abrid* » (il est ivre mort) ;
- « *yewwet-it lqu* » (il est malade) ;
- « *tewwet-it deewessu* » (frappé par la malédiction) ;
- « *tewwet lgerra* » (la pluie est tombée) ;
- « *tekkat-it tgerint* » (il s'énerve tout le temps), etc.

Il est à remarquer que la dernière forme du verbe « *ewwet* » (frapper) à savoir « *tekkat* » est l'équivalent de ce qu'on appelle en anglais « *the présent continu* », vu qu'on assiste au déroulement d'une action dont on ne peut déterminer ni le début ni la fin.

La démarche suivie dans la présentation de la définition polysémique s'est opérée selon un angle d'attaque dont le postulat est d'aller du sens le plus fréquent au plus rare. Cette opération revêt un intérêt pragmatique et didactique dans le classement des différentes définitions concernant une entrée polysémique, dans un article de dictionnaire kabyle. De nos jours, la langue kabyle ne peut pas encore aspirer ni à une étymologie ni à l'énumération des différents sens ayant caractérisé d'un point de vue diachronique un mot. Mais d'un point de vue synchronique, un classement selon l'ordre fréquentiel ou logique paraît possible.

3. Conclusion

Au terme de ce travail sur la structure des relations sémantiques berbères (kabyles), il est utile de rappeler l'importance que revêt l'emploi d'une multitude de formes définitionnelles que renferme aujourd'hui cette langue. Elle permet non seulement aux usagers de maîtriser le découpage de l'univers dans lequel évoluent, et ce grâce aux signes, mais aussi de mieux appréhender les différents sens proposés par le discours phrastique et paraphrastique.

Aussi, la richesse de la langue se caractérise par les différents truchements de celle-ci grâce à la flexibilité de ses unités lexicales. Même si cette langue demeure toujours dans le cadre de l'oralité, ceci ne l'a pas empêché d'être utilisée dans différents aspects de la communication. En effet, la langue kabyle est utilisée aujourd'hui non seulement par les kabylophones dans leur contacts de tous les jours,

mais aussi on assiste à son introduction dans l'audio-visuel et l'enseignement. C'est à travers son emploi que l'on constate les divers usages de la langue. La polysémie de certaines unités relevées et analysées dans cet article en est la preuve incontournable dans le discours de tous les jours. Enfin, il est utile de signaler la pauvreté de cette langue quant à l'absence de certains concepts relevant du progrès qui pourrait éviter le recours aux procédés de la création néologique.

Bibliographie

- Adjaout R. (2012-2013) : « Esquisse d'un article dictionnaire : Le cas du lemme *ar* (acheter) », In R.E.B, vol. 9, LACNAD, éditée à l'INALCO par le Professeur K. Naitzerrad, Paris, pp. 39 – 50.
- Baylon Ch. et Fabre P. (2005) : *Initiation à la linguistique*, Ed. Armand Colin.
- Chaker S. (2003) : « Autour de la racine en Berbère » In *Folia Orientalia*, Vol. 39.
- De Saussure F. (1969) : *Cours de linguistique générale*, Ed. Talntikkit, Bejaia.
- Dubois J. (2002) : *Dictionnaire de linguistique*, Ed. Larousse.
- Guiraud P. (1969) : *Structures étymologiques du lexique Français*, Ed. Larousse.
- Gaudin F. & Guespin L. (2000) : *Initiation à la lexicologie française*, Ed. Duculot.
- Injo J. et Declay c. (2002) : *Introduction à la méthodologie en linguistique : application au français contemporain*, Ed. Presses Universitaires de Strasbourg.
- Kleiber G. (1989) : « Y a-t-il encore un sens à parler du sens des mots ? », In *Lexiques*, France, p. 92-96.
- Lihman A. et Martin-Bertet F. (1998) : *Introduction à la lexicologie : sémantique et morphologie*, Paris, Dunod, Coll. Lettres sup.

- Maingueneau D. (2009) : *Aborder la linguistique*, Ed. du Seuil.
- Picoche J. (1986) : *Précis de lexicologie française*, Ed. Nathan.
- Picoche J. (1978) : *Structures sémantiques du lexique français*, Ed. Nathan.
- Pottier B. (1964). « Vers une sémantique moderne » in *Travaux de linguistique et de littérature* 2.1 : pp. 107-138.